

**Pour une reprise du travail prudente et différée**  
*Communiqué des représentants des personnels de la FSU*  
*siégeant au CHSCT de l'Université de Strasbourg*  
*(Le 11 mai 2020)*

Tous les personnels de l'université ont été destinataires ce 9 mai d'un document important émanant du Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) : les textes et avis adoptés lors des séances extraordinaires des 30 avril et 7 mai. Ce document, que l'on peut lire et télécharger [ICI](#) et dont nous annexons les avis sous ce communiqué, appelle quelques commentaires et précisions, en particulier sur les conditions de la reprise du travail, dont la date a été fixée par le président au mardi 12 mai.

En préalable, les représentants de la FSU au CHSCT tiennent à rappeler le contexte dans lequel se déroule le déconfinement qui débute ce 11 mai. Nous devons tout d'abord nous souvenir que des collègues, des amis ou des proches ont été victimes de la maladie, que certains nous ont quittés, alors que d'autres se remettent difficilement et garderont des séquelles du Covid-19. A toutes et tous - victimes, malades, collègues, amis et proches de victimes -, les représentants de la FSU tiennent à dire leur soutien. Ils rappellent aussi que leur fédération demande la reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle pour tout agent qui aurait été contaminé dans le cadre de son activité professionnelle. Il convient ensuite de garder à l'esprit que notre région est l'une des plus gravement touchées par la pandémie – près de 5000 morts dans les hôpitaux et les Ehpad de la région Grand-Est - et que la situation dans le secteur de la santé en Alsace reste tendue. Il faut enfin rappeler que la crise sanitaire se double d'une crise économique et sociale qui aggrave les inégalités alors que les situations de fragilité et de précarité se multiplient et génèrent souffrance et anxiété. Nos vies professionnelles, sociales et familiales ont été affectées. En particulier les vies des plus fragiles. Selon nous aucune décision relative à la gestion et à l'organisation de notre université ne peut s'abstraire d'un tel contexte.

Or, nous considérons justement que l'équipe présidentielle et la direction administrative de l'université n'ont peut-être pas suffisamment à l'esprit ce contexte et que la décision de reprise de l'activité dès le 12 mai est précipitée, cette reprise fût-elle progressive. Nous réaffirmons notre soutien à l'avis N°1 adopté par le CHSCT : la demande de report d'une semaine au moins de la reprise du travail in situ. En effet, nous estimons que la semaine du 11 mai devrait être mise à profit pour organiser comme il convient les conditions du retour au travail qui ne sont pas toutes réunies à cette heure. Outre la désinfection des locaux, la diffusion et la mise à disposition des masques, la formation à leur utilisation, l'organisation des déplacements au sein des bâtiments, la réorganisation des espaces de travail, la signalétique, la formation des assistants de prévention, la somme des dispositions à prendre est considérable et nous ne pouvons nous permettre des oublis ou des dysfonctionnements quand la santé des personnels est en jeu. Et nous savons qu'il y en aura : au moins prenons le temps d'en limiter le nombre et la portée. Nous ne sommes plus à une semaine près !

En particulier cette semaine du 11 mai doit être mise à profit par les directions des composantes, services et laboratoires pour mettre à jour les Documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP), condition préalable à une reprise sécurisée dans un contexte de circulation encore active du Covid-19. La présidence et l'administration considèrent que cette mise à jour pourra se faire au fil de l'eau. Or c'est principalement ce choix très contestable qui a conduit les représentants de la FSU à s'abstenir sur le Plan de reprise d'activité (PRA) des unités de recherche, lequel ne comportait aucune mention des assistants de prévention et dont les instructions sur les masques et leur utilisation étaient très insuffisantes. Les représentants de la FSU ont rappelé une règle de base, élémentaire : respecter l'antériorité de la définition et de l'évaluation des risques et des mesures à prendre par rapport à toute décision de retour au travail. Il n'est pas possible d'organiser une prévention efficace des risques dans un « work in progress » permanent ! Ce qui a été la caractéristique principale de la politique du gouvernement, et malheureusement aussi celle de notre université depuis le début de la crise.

Enfin les représentants de la FSU, qui ont proposé et soutenu l'avis N° 5 sur les tests, regrettent l'absence de possibilité de dépistage préalable de tous les personnels avant reprise du travail in situ. A défaut, nous demandons, en cas de suspicion de contamination dans un service, une composante ou un laboratoire, que la structure possiblement contaminée soit mise à l'arrêt et que ses personnels bénéficient de tests.

Pour toutes les raisons exposées dans ce communiqué, les syndicats de la FSU soutiendront les personnels qui souhaiteraient exercer leur droit de retrait dans le cas où ils constateraient que toutes les conditions sanitaires ne sont pas réunies. Ils recommandent, dans toute la mesure du possible, d'éviter de venir travailler ou de se rendre sur site la semaine du 11, ou à défaut de porter un masque en permanence et de respecter strictement les règles de distanciation. La crise du coronavirus nous réapprend aujourd'hui une évidence : la santé et le bien-être au travail et dans nos vies doivent être placés au sommet de nos priorités.

*Pour toute demande d'information ou de soutien vous pouvez écrire à cette adresse : [syndicat-fsu-sup@unistra.fr](mailto:syndicat-fsu-sup@unistra.fr)*

**Avis proposés et adoptés par les représentants des personnels  
du CHSCT de l'Université de Strasbourg  
(réunion du 7 mai 2020)**

Avis N° 1 :

Le CHSCT de l'université de Strasbourg demande que la reprise du travail prévue le 11 mai soit reportée d'une semaine au moins, et aussi longtemps que toutes les conditions matérielles, humaines et sanitaires du déconfinement ne seront pas réunies pour les personnels qui devront travailler en présentiel. Nous demandons également qu'un message rappelant avec force que le télétravail est la

solution à privilégier en toutes circonstances soit largement diffusé et appliqué, le présentiel ne devant être qu'une solution de dernier recours.

Avis N°2 :

En cette période où la santé et les conditions de travail sont et seront au cœur des préoccupations de l'université et de ses personnels, nous demandons la création d'un deuxième poste de psychologue du travail, l'embauche d'un.e deuxième assistant.e social.e et des personnels nécessaires au renforcement de la médecine de prévention.

Avis N°3 :

Le CHSCT demande que les assistants de prévention bénéficient de décharges et de formations afin d'assurer leurs missions : former au port des EPI, informer les personnels et veiller à ce que toutes les mesures de précaution soient bien appliquées.

Avis N°4 :

Le télétravail étant cause de risques professionnels et son développement étant devenu massif, le CHSCT demande que chaque personnel s'y adonnant de manière ponctuelle ou durable bénéficie d'une formation et d'une information complète ainsi que des équipements informatiques et bureautiques appropriés.

Avis N°5 :

Le CHSCT recommande, dans le cas où des tests Covid-19 seraient disponibles, que des mesures soient prises pour que chaque personnel revenant au travail puisse bénéficier d'un test antérieurement à son retour sur site. Au besoin ces tests pourraient être réalisés avec les ressources et les compétences propres de l'université, sous le contrôle de la médecine de prévention. Une demande d'autorisation pour effectuer ces tests devrait être faite dans les meilleurs délais auprès des autorités sanitaires.

*Avis adoptés à l'unanimité moins une abstention sur les avis N°1 et N°5*